

# SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

## LETTRE D'INFORMATION-N°65 - Novembre 2018

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 7,6 Euros

### Editorial

Voilà bientôt trente ans, quelques passionnés de la Loire se sont inquiétés d'un projet de mise en navigabilité de la Loire entre la Vienne et la Maine et ont décidé de créer une association pour s'opposer à ce projet considéré comme inacceptable. La Sauvegarde de la Loire angevine prenait ainsi naissance et j'en assurais la présidence. Lors du dernier conseil d'administration de l'association, j'ai évoqué les conséquences inexorables des années qui s'écoulent, de l'enthousiasme qui s'érode, de l'énergie qui régresse et de la fatigue qui se fait plus pesante, pour souhaiter abandonner ma responsabilité de président.

Lorsque l'on quitte une responsabilité si longtemps assumée, mille souvenirs se bousculent.

Pour ce qui est des activités de l'association, les deux cent cinquante pages de cette lettre d'information en sont le témoin.

Plus subtils sont les riches souvenirs des personnes rencontrées au cours de ces années. Souvenir des multiples associations du Comité Loire Vivante et de leurs bénévoles, passionnés de la Loire depuis sa source jusqu'à l'estuaire. Souvenir des adhérents et des administrateurs de la Sauvegarde de la Loire angevine qui ont supporté son président et soutenu sans failles les actions engagées. Souvenir aussi des contacts avec des fonctionnaires toujours à l'écoute de nos contributions et parfois de nos critiques, quel que soit leur niveau de responsabilité. La diversité de toutes ces personnes, de tous ces milieux, fait la richesse de notre société ; pour ma part, j'en garde des souvenirs émouvants.

Pour son avenir, l'association a la chance d'avoir, pour me succéder, Estelle Lemoine-Maulny. Après un cursus de haut niveau et avant d'entrer dans l'enseignement, elle a œuvré au sein de SOS Loire Vivante, c'est dire qu'elle a la connaissance et la compétence pour réussir. Je lui remets le flambeau avec sérénité, persuadé qu'elle saura poursuivre les tâches engagées pour conserver une Loire vivante.

Jacques Zeimert

### Le rééquilibrage du lit de la Loire aval

**Vingt-trois ans se sont écoulés depuis le premier plan Loire grandeur nature ; la Sauvegarde de la Loire angevine a suivi, au fil des ans et avec grande attention, la réalisation des seuils expérimentaux du Fresne-Ingrandes, le remodelage des épis et les études prospectives, réalisées sous l'égide du GIP-LE, pour le rééquilibrage du lit de la Loire aval. Le fruit de ces travaux expérimentaux, de ces réflexions et de ces études se concrétise avec le programme de rééquilibrage du lit de la Loire.**

**En 2018, afin de s'assurer de la compréhension et de l'acceptation du programme de rééquilibrage, VNF et le comité de pilotage de l'opération ont décidé de soumettre le projet, en cours d'élaboration, à une large concertation publique. Dans le périmètre concerné, riverains, collectivités locales et associations ont pu s'exprimer sur le projet qui a reçu un accueil favorable. Les objectifs de restauration d'une Loire décorsetée à pente plus douce, de remobilisation des sédiments piégés, de reconnexion des boires et d'amélioration de la qualité des eaux tout en préservant la richesse paysagère et la biodiversité ligérienne sont majoritairement partagés.**

#### Des questions, des réponses, des interrogations.

Des interrogations ont été formulées quant aux modélisations et actions présentées visant à améliorer le cadre et conditions de vie des riverains, les qualités environnementales du fleuve et la protection contre les crues. VNF précise que ce projet de rééquilibrage du fleuve, inscrit dans une stratégie globale, a été construit à partir des retours d'expérimentations antérieures, de modélisations validées par des experts et d'observations multiples sur la Loire et ses annexes. Des actions jugées prioritaires ont été retenues : une action structurante (l'aménagement du secteur de Bellevue) et une action correctrice (enrayer l'incision du lit navigable dans le secteur d'Ancenis).

Des "loiristes sceptiques" doutent des capacités à agir pour rééquilibrer le lit de la Loire et obtenir une remontée significative des fonds et de la ligne d'eau d'étiage. Ils craignent des effets négatifs sur les secteurs non retenus dans les études mais aussi sur la navigabilité du fleuve (remontée du lit et maintien d'une hauteur d'eau suffisante à l'étiage, méandrage accentué).

Pour VNF, les modèles hydro-sédimentaires utilisés, élaborés à partir de retours des travaux expérimentaux, de multiples observations et hypothèses, sont des outils adaptés au suivi des tendances évolutives sur le long terme qui confortent le travail des bureaux d'études.

Sans attendre les résultats de ces premières interventions, certains par-

ticipants souhaitent que ce programme s'enrichisse d'opérations complémentaires : rétablissement de seuils naturels historiques, réouverture du bras de la Guillemette, suppression d'enrochements freinant le réengrassage du lit...Autant de points sensibles identifiés par VNF et les ateliers de concertation, qui si nécessaire après suivi des interventions, seront étudiés dans une phase 2 du programme.

#### Contribution de la Sauvegarde de la Loire angevine

Présente dans les ateliers et réunions d'échanges, l'association s'est exprimée sur le programme et sa mise en œuvre qui vise à recréer une nouvelle dynamique fluviale ainsi que sur l'originalité de la démarche adoptée.

La reconfiguration des **seuils du Fresne** a été réalisée en préservant des effets bénéfiques constatés à l'issue des opérations expérimentales. La solution de compromis retenue pour le bras de Cul de Bœuf est jugée positive, pour la reprise de la dynamique alluviale et son rééquilibrage.

A l'amont de l'ouvrage, du bras principal, un réengrèvement progressif est observé mais à l'aval des échancrures de profondes fosses se créent à l'étiage et se comblent en hiver par l'apport de nouveaux sédiments issus de l'amont. Ne conviendrait-il pas de réaliser des radiers, immédiatement en aval des échancrures afin d'arrêter le creusement de ces fosses ?

Au droit de **l'île Neuve-Macrière**, VNF est confronté à une difficulté importante : rehausser le lit dans le

bras sud et désengraver le bras nord. Un nouveau projet, par remodelage des épis de l'amont, vise à libérer les sables stockés pour réengraisser le bras sud mais il faudra beaucoup de temps pour qu'il en soit ainsi ! Dans le bras nord, il était envisagé une intervention sur la chevrette amont de l'île et le creusement d'un chenal dans ce bras (280 000 m<sup>3</sup> de sable). Cette action jugée peu efficace à moyen et long terme, de coût important est abandonnée. La Sauvegarde suggère d'exécuter, en amont du bras, une "embouchure" dans le sable pour amorcer l'érosion progressive, lors de la montée des eaux. Dans le même esprit, un réaménagement judicieux à l'aval du bras pourrait peut-être permettre d'amorcer une érosion régressive de celui-ci.

**Le seuil de Bellevue;** des participants, par leurs contributions et analyses du projet, se sont fait avocats de la variante C qui sera finalement retenue par le comité de pilotage; c'est la clé de voûte du rééquilibrage du lit de la Loire en un lieu où le flux fluvial se heurte au flux maritime. Ce futur aménagement, situé à la rupture de pente

du lit, doit réduire les vitesses d'écoulement et la pente de la ligne d'eau afin de favoriser en amont les dépôts sédimentaires. Le projet retenu rappelle par sa configuration celle d'avant les travaux des années 70; les radiers au fond du chenal freinent l'écoulement principal et le duit central le reporte vers la rive droite. Aux craintes émises concernant les crues et l'inondabilité du village de Bellevue, VNF estime que la rehausse de la ligne d'eau dans le bras principal, sera inférieure à 3 cm et dans le hameau de Bellevue l'inondabilité serait inférieure de 4 cm. Peut-être conviendrait-il de comparer les laisses de 1982 et celles de la crue, plus importante, de 1910; attendons les résultats du modèle physique 3D.

Cette solution optimisée répond positivement aux objectifs fixés, elle se révèle de moindre coût, elle présente une bonne intégration paysagère, elle permet le maintien d'une navigation adaptée au fleuve et minimise le danger hydraulique. Dans la situation actuelle de réchauffement climatique constaté, devront être intégrés les effets des forts coefficients de

marée, la montée du niveau marin mais aussi les futures interventions dans l'estuaire en cohérence avec les actions amont.

### **L'après concertation et les engagements de VNF**

Les études techniques, alimentées par les études environnementales sur chacun des secteurs, vont se poursuivre jusqu'en 2019 ; s'en suivra le dossier d'enquête publique déposé dans l'ensemble des communes concernées par le projet. Les travaux devraient être réalisés entre 2020 et 2023, selon les secteurs, tout en préservant les usages et plus particulièrement ceux de la pêche professionnelle (travaux limités à 3 mois/an en dehors de la période de pêche et analyse plus approfondie des impacts sur la faune piscicole).

VNF s'engage à poursuivre la concertation et l'information du public dès la connaissance des résultats des études complémentaires mais également lors des travaux. Des réunions spécifiques par secteur seront organisées avec les riverains et usagers concernés.

---

## **Brèves**

### **Prix de l'eau d'irrigation**

Il est de bonnes lectures, dit-on. A n'en pas douter, celles des arrêtés préfectoraux en font partie puisque, en prenant connaissance de quelques arrêtés portant autorisation de prise d'eau sur le domaine public fluvial de l'Etat, nous avons été étonnés de constater qu'il semblait y avoir deux poids deux mesures. En effet, pour un même usage – l'irrigation – et un même tarif de base, l'Entente interdépartementale de l'Authion bénéficie d'une réduction de 70 % conformément à l'article 5.2 de l'arrêté préfectoral D3-2009 n° 366. Ledit article ne traitant nullement de la tarification des prélèvements, il apparaissait donc une iniquité entre les redevances perçues pour les différents prélèvements d'eau de la Loire à des fins d'irrigation ce qui nous a conduits à demander à la Direction Départementale des Territoires s'il existait une raison juridique pour justifier une telle différence de traitement.

Après une analyse approfondie de ce dossier, la Direction Départementale des Territoires a constaté que la réduction en question reposait sur l'application d'un arrêté ministériel de 1950 dont les bases reposaient sur un décret de 1948 abrogé par un décret ministériel de 2011. Inutile de rentrer dans tout le labyrinthe administratif qui a conduit les responsables à perdre le fil de l'eau et son financement, l'essentiel est que la Direction Départementale des Territoires, en toute rigueur administrative, a fait les corrections nécessaires, avec l'accord du Directeur des services fiscaux, pour que la réduction de 70 % soit supprimée à compter de l'année 2018.

Bon travail de la Direction Départementale des Territoires et.....de la Sauvegarde de la Loire angevine !

### **Les épis de la Mission Val de Loire**

En parcourant les pages du site de la Mission Val de Loire UNESCO, celle consacrée aux épis, pour la "correction" du cours du fleuve, a particulièrement retenu l'attention. En effet, que penser, entre autres, du texte ainsi rédigé : "*Ces longs bras (les épis) perpendiculaires aux berges régularisent le dessablement, la vitesse du courant, la formation des bancs de sable et l'effondrement du fond. Ils sont efficaces contre l'envasement et pour la protection des bords, relèvent le niveau d'eau et contribuent à l'équilibre de la biodiversité.*" Dans la mesure où apparaissaient de nombreuses approximations, voir même des inexactitudes, le président de la Sauvegarde de la Loire angevine a adressé un courriel à la Direction de la Mission pour attirer son attention sur ces erreurs qui apparaissaient devoir être corrigées. Par courtoisie, il a même proposé un nouveau projet de texte sur un sujet que l'association connaît particulièrement bien.

Le message n'a donné lieu à aucune réponse. Le texte du site a cependant été mis à jour le 21 août 2017, en conservant sensiblement les mêmes approximations et erreurs.

Errare humanum est, perseverare diabolicum.

L'hydrologie et la sédimentologie ne sont pas, à l'évidence, le domaine de prédilection de la Mission Val de Loire, alors pourquoi vouloir y mettre son grain..... de sable !

---

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS  
association loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

---

Conseil d'administration : Présidente : E. Lemoine-Maulny - Vice-Président : J-P. Gislard - Secrétaire : R. Dupas  
Trésorier : G. Cougnaud - Administrateurs : J-C. Beaudoin, G. Deniau, M. Liétout, J. Tharrault, J. Zeimert

---

Directrice de la publication : E. Lemoine-Maulny, présidente de La Sauvegarde de la Loire angevine  
Rédactrice en chef : E. Lemoine-Maulny - Impression : Welcome Service Copy - ANGERS!

Dépôt légal : Novembre 2018 - numéro ISSN : 1760-0162

site internet : <http://www.sauvegarde-loire-angevine.org>

courriel : [contact@sauvegarde-loire-angevine.org](mailto:contact@sauvegarde-loire-angevine.org)